Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 8: Vous avez dit "toxicomanie" (II) : comment en parler?

Artikel: Vers les "médiateurs" scolaires?

Autor: Staempfli, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au Conseil fédéral en 1985 par l'Association des intervenants en matière de toxicomanie.
Un premier pas semble avoir été fait dans le sens d'une plus grande efficacité. La conférence des Chefs de départements de justice et police des cantons romands a adopté un nouveau concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes dans ces cantons. Il prévoit que les toxicomanes internés et les toxicomanes condamnés à une peine qui, au cours de leur détention, apparaissent motivés pour suivre un traitement, seront placés dans des établissements aménagés et administrés par une fondation, avec la participation et l'appui financier des cantons concordataires.

Encore faudra-t-il que cette disposition puisse être réalisée concrètement. Finalement, n'oublions jamais que dans ce débat complexe, comme l'a souligné Didier Pingeon, *« nous sommes tous des drogués officieux qui désignons des drogués officiels »*.

C. B.

Vers les « médiateurs » scolaires ?

Par Jacques STAEMPFLI, enseignant spécialisé, classe préprofessionnelle, EPAM, Moutier

Prendre position aujourd'hui face au problème de la drogue, en tant qu'enseignant, n'est pas chose aisée. Surtout si, au-delà d'une certaine routine et du *« dans ma classe je n'ai pas de problèmes »*, l'enseignant veut bien considérer tous les facteurs extérieurs et si proches du simple fait de fumer un joint de haschisch ou de s'injecter une dose d'héroïne.

Pourtant, en aucun cas, l'école ne devrait escamoter ou ignorer les drogues. Elles surgissent de partout : il suffit d'ouvrir les journaux ou d'enclencher radio et télévision. Les drogues nous côtoient chaque jour avec leurs trafics, leurs arrestations, leurs condamnations, leurs trop fréquentes overdoses mortelles.

Et la vie, dans tout cela ?

L'enseignant doit donc prendre conscience du phénomène et livrer une information aussi complète et précise qu'objective à ses élèves, en insistant sur la prévention plutôt que sur la répression. Car l'enseignant ne peut plus se permettre d'ignorer de ne pas en parler, de se cantonner derrière son programme strictement scolaire, en « oubliant » que l'école n'est pas uniquement un lieu d'instruction, mais surtout un lieu privilégié où l'on devrait permettre davantage aux élèves de s'exprimer, d'échanger des idées, de se préparer véritablement... à la vie.
Certes, il est bon que les élèves dominent les différents programmes imposés

en français, maths, sciences, dessin ou connaissances de l'environnement. Ainsi, scolairement, ils pourront affonter une formation future (apprentissage ou études) en pleine possession de ces connaissances-là.

Mais la vie dans tout cela? Comment un élève pourra-t-il résoudre les différents problèmes qui vont se dresser devant lui, problèmes qui, justement, ne sont abordés dans aucun manuel scolaire? Ceux dont on ne parle pas en classe ou si peu: les relations filles-garçons, la solitude, l'occupation des loisirs, le suicide, l'homosexualité, les drogues... Loin de moi l'idée de mettre tous les enseignants «dans la même classe»! Mais force est de constater que les élèves «à problèmes» sont (trop?) rarement bien reçus par les enseignants. Et souvent, les chahuteurs de service et leurs appels à l'aide camouflés en comportement de «semeurs de zizanie» remplissent quelques cahiers de punitions par année, ainsi qu'un certain nombre de mercredis après-midi de retenue...

Au contraire, c'est peut-être alors l'occasion de se révolter contre *«ce monde stupide des adultes»* et de s'en marginaliser par la prise d'un produit ou d'une drogue quelconques.

Pas de solutions «prêtes à l'emploi»

Il faudra un certain temps à l'enseignant pour savoir si l'un ou l'autre de ses élèves se drogue. Mais là n'est pas l'unique question. Encore faut-il se demander comment il se drogue. Avec quels produits? A quelle fréquence? Avec qui?

Toutes les réponses à ces questions ne sont pas à négliger et montrent, si besoin est, l'étendue que peut atteindre le problème des drogues.

Alors que faire en tant qu'enseignant si l'on constate qu'un élève se drogue? Comment réagir «juste»? Et d'abord, faut-il réagir? Après tout, l'élève mène sa vie comme il l'entend, et puis ses parents n'ont qu'à intervenir...

Bien entendu, la solution «prête à l'emploi» n'existe pas. Une proposition, peut-être en passant: pourquoi ne pas mettre sur pied un cours de perfectionnement **obligatoire** pour tous les enseignants, traitant des drogues, de leurs effets et de leurs conséquences, ainsi que des attitudes à adopter vis-à-vis des élèves en proie à de telles difficultés?

Le choix de l'enseignant

Pour l'instant, tout dépend de la conception qu'a l'enseignant de son activité, j'allais écrire: de sa mission. En effet, il peut ignorer le problème et il est libre de le faire, jugeant qu'il n'est pas préparé à affronter les histoires d'un élève drogué, jugeant qu'il n'est pas du tout informé sur tous les effets et les conséquences des produits que sont le haschisch, le LSD, la cocaïne ou l'héroïne.

Mais l'enseignant peut aussi choisir d'intervenir et essayer de comprendre et aider l'élève qui glisse vers la drogue.

Pour ce faire, énormément de patience sera nécessaire, afin d'apprivoiser l'élève pour construire une relation de confiance, propice à une communication sereine. Personnellement, je pense qu'il ne faut en aucun cas dramatiser la situation. Bien sûr, de tels problèmes sont toujours graves, mais il serait faux d'adopter un comportement visant à culpabiliser et à «démonter» l'élève.

En se montrant ouvert à la discussion, en tendant une perche à l'élève, l'enseignant peut alors le sécuriser et l'aider dans les problèmes, peut-être provisoires, qu'il traverse.

La médiation scolaire

A ce stade, la médiation scolaire constitue un atout certain au service de l'école.

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Restaurant de la Poste – Glovelier

✆ 066 56 72 21 Famille Marc Mahon-Jeanguenat

Grande salle pour sociétés, banquets et noces – Salles à manger accueillantes – Rendez-vous des sportifs – Centre de conférences

Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

Fermé du lundi au mardi jusqu'à 18 heures

G. & A. Wenger – Tél. 039 53 11 10
Spécialités selon saison et arrivages
Menu du jour – Chambres tranquilles

COUFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités jurassiennes
Lard – Saucisse – Terrine maison
Chambres confortables

Fermé le mardi

Marianne et Marc Beuchat
066 56 72 77

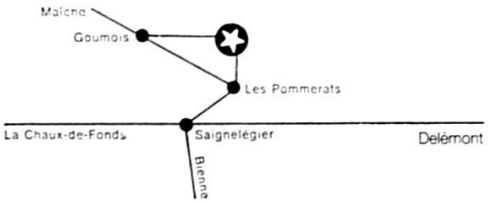

AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes: 42 places

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale

12 sur 20 au Gault et Millau 1986.

Laurent Degoumois
027 41 17 63

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

Cuisine du marché
Spécialités selon saison et arrivage
Chambres tranquilles et tout confort
Salle pour sociétés et banquets

Famille Michel Jolidon-Geering
039 51 11 21/22

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »
Cuisine à toute heure
Spécialités italiennes

Fam. Montanari
032 93 16 69

BONCOURT

HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

vous propose pour vos réunions, banquets, mariage ou simplement entre amis des salles accueillantes et sympathiques

Famille
Gatherat
066 75 56 63
Fermé le mercredi

TAVANNES

HÔTEL DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix – Petites salles pour sociétés – Parc pout voitures privé – Chambres avec WC, douche et TV

Fam. A. Wolf-Béguelin
066 91 23 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille
Roger Kueny
066 22 17 57

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant
Grandes salles
Chambres tout confort

Famille
C. Brioschi-Bassi
032 93 10 37

LA SEMEUSE
LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...

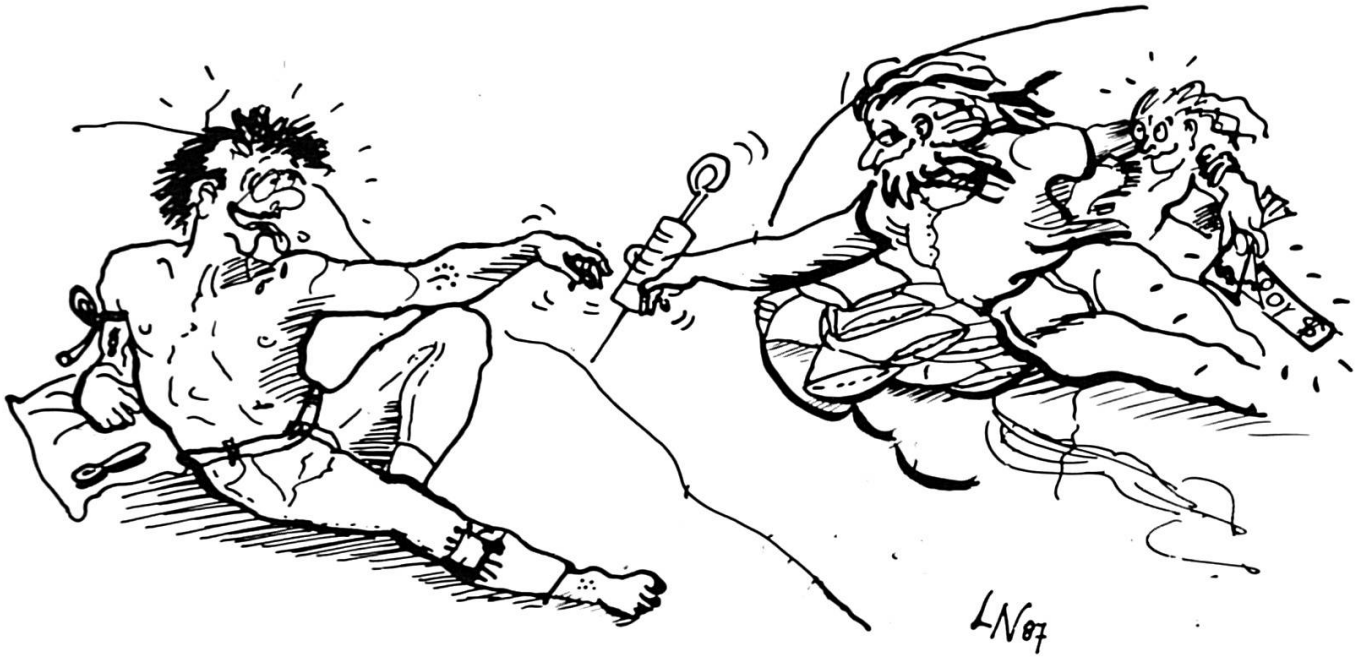

Pratiquée depuis de nombreuses années dans certains cantons romands (VS, VD, FR), la médiation scolaire en est à ses premiers, mais ô combien importants, balbutiements dans notre région.

En effet, grâce à l'appui de la direction et du corps enseignant, un poste de médiateur scolaire (2 heures de décharge par semaine) vient d'être créé à l'Ecole professionnelle et artisanale de Moutier (EPAM), ceci pour une période d'essai d'une année.

Le rôle du médiateur consiste à **écouter** et, si possible, à **aider** les élèves connaissant certains problèmes personnels, relationnels, professionnels, etc... Les séances de médiation se déroulent durant les pauses de midi, ceci du fait que les apprentis ne sont présents qu'un jour par semaine aux cours scolaires.

Les entretiens restent strictement confidentiels, ce qui permet aux élèves consultants de s'exprimer en toute liberté et en toute confiance.

En fait, la médiation scolaire, tant pour des problèmes liés à la drogue, que pour les autres problèmes rencontrés par les élèves d'aujourd'hui, est certainement une solution des plus intéressantes, et ce autant pour les élèves que pour les enseignants. Ainsi, le maître ne se sentant pas à même de résoudre tel ou tel problème en classe avec l'élève X, peut, en tout temps, lui conseiller un entretien avec le médiateur scolaire.

De même, l'élève qui ne sait plus à qui se confier, qui ne peut parler nulle part d'un problème qui lui pèse fortement peut, lui aussi, s'approcher du médiateur pour trouver une écoute et éventuellement une aide.

Une porte ouverte sur l'espoir?

La médiation scolaire n'est certes pas la potion magique. Elle a au moins le mérite de permettre à certains élèves d'être entendus, reconnus, voire d'exister mieux et, parfois, d'être dirigés vers les spécialistes de certains problèmes.

Elle permettra également une meilleure prévention en matière de drogues, de solitude ou de désarroi des élèves. N'est-ce pas là, pour les élèves, une porte ouverte sur l'espoir de vivre mieux?

J. S.